

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01774

Numéro SIREN : 500 597 372

Nom ou dénomination : A.B.L. METAL

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt 42335



20180423352017

DATE DEPOT : 21/06/2018

N° DE DEPOT : 42335

N° GESTION : 2013801774

N° SIREN : 500597372

DENOMINATION : A.B.L. METAL

ADRESSE : 108 rue Ordener 75018 Paris

MILLESIME : 2017

A.B.L. METAL
S.A.S. au capital de 220.000 €
Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS
R.C.S. PARIS 500 597 372

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

21 JUIN 2018

42335

numéro de dépôt

Procès-verbal des décisions de l'associé
unique du 14 juin 2018

L'an deux mille Dix huit
Le quatorze Juin
A 12 heures

L'associé unique de la société A.B.L. METAL, S.A.S. au capital de 220.000 € dont le siège est situé au 108 rue Ordener, 75018 PARIS, au siège social, lui même Président de la société, a convoqué l'assemblée générale annuelle pour statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017.

L'associé présent est :

- Monsieur Laurent SANZ propriétaire de l'intégralité des actions de la société.

Il prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après examen du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice distribuable sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 de 60.473 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine : bénéfice de l'exercice 60.473 €

Affectation : Dividende 21.429 €
Report à Nouveau 39.044 €

Le solde du report à nouveau est en conséquence porté à 154.541,82 €

Le dividende fait l'objet de l'emploi suivant:

- Paiement de 2.743 € au titre de Prélèvement forfaitaire non libératoire IR
- paiement d'un prélèvement social de 3.686 €
- paiement net d'un dividende de 15.000 €

28

QUATRIEME RESOLUTION

En outre, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'a été versé au cours des trois derniers exercices :

	Abattement de 40 %	absence abattement	TOTAL
Du 1 ^{er} /01/2015 au 31/12/2015 : NEANT		NEANT	NEANT
Du 1 ^{er} /01/2016 au 31/12/2016 : 23. 622 €		NEANT	23.622 €
Du 1 ^{er} /01/2017 au 31 /12/2017 : 25.000€		NEANT	25.000 €

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de ce que, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas au titre de charges imputés sur l'exercice des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, dit qu'il sera fait mention des conventions visées audit rapport sur le registre social.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé Procès verbal à 12 H15.

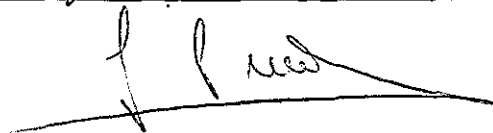
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et es qualité de Président.

**Monsieur SANZ, Président,
Associé unique**



Le 14 juin 2018
Certifié conforme

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de Paris-Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris



SAS A.B.L METAL

Comptes Annuels

Au 31 DECEMBRE 2017

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

A.B.L. METAL
108 rue Ordener
75018 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	469 994.55 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	311 753.91 Euros
- Résultat net comptable,	60 473.19 Euros

Fait à PARIS
Le 27/04/2018

FAVERIS Antoine



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	723.00	723.00				
	Fonds commercial (1)	214 868.00		214 868.00	214 868.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	38 959.47	24 470.32	14 489.15	18 612.90	-4 123.75	-22.16
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 900.00		6 900.00	6 900.00		
Total II		261 450.47	25 193.32	236 257.15	240 380.90	-4 123.75	-1.72
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	75 362.42		75 362.42	52 624.19	22 738.23	43.21
	Autres créances	5 437.25		5 437.25	9 970.92	-4 533.67	-45.47
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement				50 193.50	-50 193.50	-100.00
Comptes de régularisation	Disponibilités	151 449.93		151 449.93	72 880.54	78 569.39	107.81
	Charges constatées d'avance (3)	1 487.80		1 487.80	787.30	700.50	88.97
	Total III	233 737.40		233 737.40	186 456.45	47 280.95	25.36
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		495 187.87	25 193.32	469 994.55	426 837.35	43 157.20	10.11

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 220 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	220 000.00	220 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	22 000.00	22 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	115 497.82	115 689.60	-191.78	-0.17
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	60 473.19	24 808.22	35 664.97	143.76
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	417 971.01	382 497.82	35 473.19	9.27
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 325.22	2 654.82	9 670.40	364.26
	Dettes fiscales et sociales	39 698.32	41 684.71	-1 986.39	-4.77
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Total IV	52 023.54	44 339.53	7 684.01	17.33
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		469 994.55	426 837.35	43 157.20	10.11

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

52 023.54 44 339.53

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	CA	31/12/2016 12	CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	311 753.91	100.00	298 200.49	100.00	13 553.42	4.55
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	311 753.91	100.00	298 200.49	100.00	13 553.42	4.55
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	311 753.91	100.00	298 200.49	100.00	13 553.42	4.55
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	311 753.91	100.00	298 200.49	100.00	13 553.42	4.55
Marge brute globale	311 753.91	100.00	298 200.49	100.00	13 553.42	4.55
- Autres achats + charges externes	83 238.31	26.70	101 174.20	33.93	-17 935.89	-17.73
Valeur ajoutée	228 515.60	73.30	197 026.29	66.07	31 489.31	15.98
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 508.90	0.80	2 991.97	1.00	-483.07	-16.15
- Salaires du personnel	172 693.80	55.39	181 506.90	60.87	-8 813.10	-4.86
- Charges sociales du personnel	59 439.92	19.07	64 751.26	21.71	-5 311.34	-8.20
Excédent brut d'exploitation	-6 127.02	-1.97	-52 223.84	-17.51	46 096.82	88.27
+ Autres produits de gestion courante	84 983.34	27.26	84 761.01	28.42	222.33	0.26
- Autres charges de gestion courante	79.45	0.03	307.48	0.10	-228.03	-74.16
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	4 123.75	1.32	4 111.07	1.38	12.68	0.31
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	74 653.12	23.95	28 118.62	9.43	46 534.50	165.49
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	65.07	0.02	46.60	0.02	18.47	39.64
- Charges financières	150.00	0.05			150.00	
Résultat courant	74 568.19	23.92	28 165.22	9.45	46 402.97	164.75
+ Produits exceptionnels			60.00	0.02	-60.00	-100.00
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			60.00	0.02	-60.00	-100.00
- Impôt sur les bénéfices	14 095.00	4.52	3 417.00	1.15	10 678.00	312.50
- Participation des salariés						
Résultat NET	60 473.19	19.40	24 808.22	8.32	35 664.97	143.76

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services		311 753.91	311 753.91	298 200.49	13 553.42	4.55
Chiffre d'affaires NET		311 753.91	311 753.91	298 200.49	13 553.42	4.55
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			84 983.34	84 761.01	222.33	0.26
Total des Produits d'exploitation (I)			396 737.25	382 961.50	13 775.75	3.60
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			83 238.31	101 174.20	-17 935.89	-17.73
Impôts, taxes et versements assimilés			2 508.90	2 991.97	-483.07	-16.15
Salaires et traitements			172 693.80	181 506.90	-8 813.10	-4.86
Charges sociales			59 439.92	64 751.26	-5 311.34	-8.20
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 123.75	4 111.07	12.68	0.31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			79.45	307.48	-228.03	-74.16
Total des Charges d'exploitation (II)			322 084.13	354 842.88	-32 758.75	-9.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			74 653.12	28 118.62	46 534.50	165.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	65.07	46.60	18.47	39.64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	65.07	46.60	18.47	39.64
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	150.00		150.00	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	150.00		150.00	
2. Résultat financier (V-VI)	-84.93	46.60	-131.53	-282.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	74 568.19	28 165.22	46 402.97	164.75
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		60.00	-60.00	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		60.00	-60.00	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
I. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		60.00	-60.00	-100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	14 095.00	3 417.00	10 678.00	312.50
Total des produits (I+III+V+VII)	396 802.32	383 068.10	13 734.22	3.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	336 329.13	358 259.88	-21 930.75	-6.12
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	60 473.19	24 808.22	35 664.97	143.76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	723.00	723.00		
28050000 AMORT. CONCESSIONS ET DROITS S	-723.00	-723.00		
FONOS COMMERCIAL	214 868.00	214 868.00		
20701000 MALI TECHNIQUE DE FUSION	214 868.00	214 868.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 489.15	18 612.90	-4 123.75	-22.16
21810000 INSTALLATIONS GENERALE ET AGEN	23 644.74	23 644.74		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	10 815.13	10 815.13		
21840000 MOBILIER	4 499.60	4 499.60		
28181000 AMORT. AG. CONS. OIVERS	-10 589.92	-7 991.03	-2 598.89	-32.52
28183000 AMORT. MAT. BUREAU	-10 444.13	-9 454.27	-989.86	-10.47
28184000 AMORT. MOBILIER	-3 436.27	-2 901.27	-535.00	-18.44
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 900.00	6 900.00		
27520000 DEPOT DE GARANTIE LSCS	6 900.00	6 900.00		
Total II	236 257.15	240 380.90	-4 123.75	-1.72
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	75 362.42	52 624.19	22 738.23	43.21
41100000 CLIENTS	49 632.70	35 334.95	14 297.75	40.46
41810100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	25 729.72	17 289.24	8 440.48	48.82
AUTRES CREANCES	5 437.25	9 970.92	-4 533.67	-45.47
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES		5 878.00	-5 878.00	N5
44562000 TVA SUR IMMO	133.80	133.80		
44566000 TVA SUR ABS	686.95	199.12	487.83	244.99
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA	2 571.00	3 620.00	-1 049.00	-28.98
44586000 TVA SUR FNP	1 760.55	140.00	1 620.55	N5
45510000 C/C LAURENT SANZ	284.95		284.95	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		50 193.50	-50 193.50	-100.00
50800000 AUTRES VALEURS MOBILIERES		50 193.50	-50 193.50	N5
DISPONIBILITES	151 449.93	72 880.54	78 569.39	107.81
51201100 HS8C	7 040.77	57 212.29	-50 171.52	-87.69
51220000 CREDIT AGRICOLE	94 358.61	15 666.05	78 692.56	502.31
51230000 COMPTE EXCEDENT PROFESSIONNEL	50 000.00		50 000.00	
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	50.55	2.20	48.35	N5
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 487.80	787.30	700.50	88.97
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	1 487.80	787.30	700.50	88.97
Total III	233 737.40	186 456.45	47 280.95	25.36
TOTAL GENERAL	469 994.55	426 837.35	43 157.20	10.11

PASSIF.

Page 7

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	311 753.91	298 200.49	13 553.42	4.55
70692000 COMMISSIONS UNION EUROPEENNE	311 753.91	297 986.09	13 767.82	4.62
70892000 REMBOURSEMENT FRAIS		214.40	-214.40	NS
Chiffre d'affaires NET	311 753.91	298 200.49	13 553.42	4.55
AUTRES PRODUITS	84 983.34	84 761.01	222.33	0.26
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	68.47	200.26	-131.79	-65.81
75880000 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	84 914.87	84 560.75	354.12	0.42
Total des Produits d'exploitation	396 737.25	382 961.50	13 775.75	3.60
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	83 238.31	101 174.20	-17 935.89	-17.73
60611000 EDF	986.08	950.03	36.05	3.79
60630000 FOURN ENTRETIEN PETIT EQUIPEMT	354.62	1 153.71	-799.09	-69.26
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	565.74	447.26	118.48	26.49
61321000 LOYER LSCS	27 600.00	27 600.00		
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	2 388.00	2 856.00	-468.00	-16.39
61350100 LOCATIONS VOITURES	1 379.10	1 156.91	222.19	19.21
61400000 CHARGES LOCATIVES	9 652.73	1 200.00	8 452.73	704.39
61520000 ENTRETIEN S/ BIENS IMMOBILIERS	493.39	189.79	303.60	159.97
61551000 ENTRETIEN PRODUIT MENAGER	108.49	260.05	-151.56	-58.28
61560000 MAINTENANCES	302.50	1 979.83	-1 677.33	-84.72
61600000 ASSURANCE GRENKE LOC PHOTOCOP.	55.49		55.49	
61610000 MULTIRISQUES	556.63	514.31	42.32	8.23
61810000 DOCUMENTATIONS	308.47	1 333.45	-1 024.98	-76.87
62110000 HONORAIRES RECRUTEMENT	5 720.00	14 243.65	-8 523.65	-59.84
62260000 HONORAIRES COMPTABLE	4 406.40	4 304.40	102.00	2.37
62262000 HONORAIRES JURIDIQUE		9 100.00	-9 100.00	NS
62270000 FRAIS D'ACTES	3.48	36.31	-32.83	-90.42
62340000 CADEAUX	775.14	1 292.31	-517.17	-40.02
62380000 DIVERS (POURBOIRES)	50.00	150.00	-100.00	-66.67
62510000 FRAIS VOYAGES ET DEPLACEMENT	8 470.30	8 804.57	-334.27	-3.80
62510300 FRAIS KM LAURENT SANZ	6 808.39	7 828.33	-1 019.94	-13.03
62560000 MISSIONS	1 213.81	2 472.86	-1 259.05	-50.91
62570000 RECEPTIONS	5 885.68	8 004.47	-2 118.79	-26.47
62571000 RECEPTION SJ	42.13		42.13	
62600000 FRAIS OE TELECOMMUNICATIONS	3 755.93	3 758.41	-2.48	-0.07
62610000 FRAIS AFFRANCHISSEMENTS		160.14	-160.14	NS
62700000 FRAIS BANCAIRES	1 355.81	1 240.41	115.40	9.30
62810000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		137.00	-137.00	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 508.90	2 991.97	-483.07	-16.15
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	1 165.89	1 259.00	-93.11	-7.40
63130000 PARTIC. FORMATION CONTINUE	943.01	1 336.97	-393.96	-29.47
63511000 CONTRIB. ECONOM. TERRITORIALE	400.00	396.00	4.00	1.01
SALAIRES ET TRAITEMENTS	172 693.80	181 506.90	-8 813.10	-4.86
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	170 656.94	182 825.79	-12 168.85	-6.66
64120000 CONGES PAYES	-132.00	-5 496.00	5 364.00	97.60
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	800.00		800.00	
64131000 GRATIFICATION STAGIAIRE	250.00		250.00	
64140000 PASS NAVIGO	465.65	517.26	-51.61	-9.98
64141000 INDEMNITE DEPART RETRAITE		2 259.85	-2 259.85	NS
64142000 INDEMNITE RUPTURE CONV	653.21	1 400.00	-746.79	-53.34

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CHARGES SOCIALES		59 439.92	64 751.26	-5 311.34	-8.20
64510000	COTISATIONS URSSAF	44 044.88	48 342.03	-4 297.15	-8.89
64520000	COTISATIONS MUTUELLES	2 421.16	2 639.88	-218.72	-8.29
64530000	COTISATIONS RETRAITE	13 415.28	14 827.40	-1 412.12	-9.52
64531000	COTISATIONS PREVOYANCE	1 750.96	1 623.05	127.91	7.88
64540000	COTISATION ASSEDICS	3 911.42	4 484.40	-572.98	-12.78
64581000	CHARGES SOCIALES SUR CP	-69.00	-2 292.00	2 223.00	96.99
64590000	CREDIT IMPOT COMPETITIVITE	-6 537.00	-5 387.00	-1 150.00	-21.35
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	502.22	513.50	-11.28	-2.20
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		4 123.75	4 111.07	12.68	0.31
68112000	DOT. AMORT. IMMOB CORPORELLES	4 123.75	4 111.07	12.68	0.31
AUTRES CHARGES		79.45	307.48	-228.03	-74.16
65100000	REDEVANCE CONCESSION	79.14	39.99	39.15	97.90
65800000	CHARGES DIVERSES	0.31	267.49	-267.18	-99.88
Total des Charges d'exploitation		322 084.13	354 842.88	-32 758.75	-9.23
Résultat d'exploitation		74 653.12	28 118.62	46 534.50	165.49
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		65.07	46.60	18.47	39.64
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	65.07	46.60	18.47	39.64
Total des Produits financiers		65.07	46.60	18.47	39.64
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		150.00		150.00	
66500000	ESCOMPTES ACCORDES	150.00		150.00	
Total des Charges financières		150.00		150.00	
Résultat financier		-84.93	46.60	-131.53	-282.25
Résultat courant avant impôts		74 568.19	28 165.22	46 402.97	164.75
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			60.00	-60.00	-100.00
77180000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		60.00	-60.00	N5
Total des Produits exceptionnels			60.00	-60.00	-100.00
Résultat exceptionnel			60.00	-60.00	-100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES		14 095.00	3 417.00	10 678.00	312.50
69500000	IMPOT SUR LES SOCIETES	14 095.00	3 417.00	10 678.00	312.50
Total des produits		396 802.32	383 068.10	13 734.22	3.59
Total des charges		336 329.13	358 259.88	-21 930.75	-6.12
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)		60 473.19	24 808.22	35 664.97	143.76

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	X
---------------------------------	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 469 994.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 311 753.91 Euros et dégageant un bénéfice de 60 473.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable n°2007-431 du 25 mars 2007 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 6 537 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	6 537
Total	6 537

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	215 591	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	23 645		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 315		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	38 959		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	6 900		
TOTAL	6 900		
TOTAL GENERAL	261 450		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		215 591	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers			23 645	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 315	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			38 959	
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			6 900	
TOTAL			6 900	
TOTAL GENERAL			261 450	

ANNEXE

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	723			723
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	7 991	2 599		10 590
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 356	1 525		13 880
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	20 347	4 124		24 470
TOTAL GENERAL	21 070	4 124		25 193

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 599				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	1 525				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	4 124				
TOTAL GENERAL	4 124				

ANNEXE

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 900		6 900
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	75 362	75 362	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 152	5 152	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	285	285	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 488	1 488	
TOTAL	89 187	82 287	6 900
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 325	12 325		
Personnel et comptes rattachés	3 920	3 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 485	28 485		
Impôts sur les bénéfices	4 141	4 141		
Taxe sur la valeur ajoutée	44	44		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	3 109	3 109		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	52 024	52 024		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Page 17

ANNEXE**Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	25 730
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	51
Total	25 780

ANNEXE

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 563
Dettes fiscales et sociales	8 243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	18 806

ANNEXE

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 488
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	1 488

ANNEXE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	4
Ouvriers	
Total	5

ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.B.L. METAL		108 rue Ordener	
SIRET	5 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7	75018 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Commissionnaires métallurgie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	29 911	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
----------------------------------	--	---	--

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
----------------------------------	--	----------------------------	--	---------------------------------	--	-----------------------------------	--

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du Visale conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 04/05/2018 Lieu: PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature: SANZ LAURENT

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

montant global brut des distributions (1)		a	25 000	payées par la société elle-même	b	
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		payées par un établissement chargé du service des titres		
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes posées		d				
montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e				
		f				
		g				
		h				
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	25 000			
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)				25 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

DIVERS

VI ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

RESSÉS DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
le brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
missions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 108 rue Ordener		Durée de l'exercice précédent* 12	
75018 PARIS			
Numéro SIRET* 5 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31 12 2017	
		N-1 31 12 2016	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : <u>A. B. L. METAL</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :22.0...00.0.....)	DA	220 000	220 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	22 000	22 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	115 498	115 690	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 473	24 808	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	417 971	382 498
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 325	2 655	
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 698	41 685	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	52 024	44 340	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	469 995	426 837	
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	52 024	44 340	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
		FG		FH	311 754	FI	311 754	298 200
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK	311 754	FL	311 754	298 200
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	84 983	84 761
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	396 737	382 962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	83 238	101 174
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 509	2 992
	Salaires et traitements*					FY	172 694	181 507
	Charges sociales (10)					FZ	59 440	64 751
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	4 124	4 111
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	79	307
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	322 084	354 843
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	74 653	28 119	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	65	47
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	65	47
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	150	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	150	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(85)	47	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW	74 568	28 165	

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METAL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		60	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		60	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		60	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	14 095	3 417	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	396 802	383 068	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	336 329	358 260	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	60 473	24 808	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	79	40	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>A. B. L. METAL</u>										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	215 591	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	23 645	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	15 315	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	38 959	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	6 900	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	6 900	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	261 450	0H		0J			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	215 591		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN	23 645	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	15 315	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG		NH	38 959	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W
		Autres participations				I0		0X		0Y		0Z
		Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	6 900	2G		
TOTAL IV				13		NJ		NK	6 900	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K		0L	261 450	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

FD ET ASSOCIES

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

Néant ☐ *
CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	723	PF		PG		PH	723
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	7 991	QE	2 599	QF		QG	10 590
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 356	QM	1 525	QN		QO	13 880
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	20 347	QV	4 124	QW		QX	24 470
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	21 070	OP	4 124	OQ		OR	25 193

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION PDUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
TOTAL I																	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL II																	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO	
TOTAL IV																	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW					Total général non venant (NS + NT + NU)		NY					Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METALNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Q2	Q3	Q4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	Q6	Q7	Q8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	6 900	UV		UW	6 900				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	75 362		75 362						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 152		5 152						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	285		285						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	1 488		1 488						
	TOTAUX			VT	89 187	VU	82 287	VV	6 900			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	12 325		12 325						
Personnel et comptes rattachés			8C	3 920		3 920						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	28 485		28 485						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 141		4 141						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	44		44						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 109		3 109						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	52 024	VZ	52 024						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **A. B. L. METAL**

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WA	60 473	
		de son conjoint						WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							Y7	14 095	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						Y8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						Y9		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							YR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	74 568	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							
		- imposées aux taux de 0 %							
		- imposées aux taux de 19 %							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)									
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A									
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 septies	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)									
Dont déduction exceptionnelle pour investissement *									
Créance dérogée par le report en arrière du déficit									
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
								TOTAL II	6 537

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	68 031
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	68 031

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METAL

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>A. B. L. METAL</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 134	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSDésignation de l'entreprise : **A.B.L. METAL**Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	115 690	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	24 808		Dividendes		ZE	25 000
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	140 498		Report à nouveau		ZG	115 498
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	140 498

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	29 988	)	XQ	41 020	32 813
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	5 720	14 244
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 410	13 441
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	32 089	40 677
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	83 238	101 174
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	400	396
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	2 109	2 596
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 509	2 992
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	11 381	16 982
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	171 457	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
RÉGIME DE GROUPE*	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH					
	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METALNéant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪								

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. B. L. METALNéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	⑥	⑦
		②	③	④	⑤		
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A. B. L. METAL</u>	Néant ☒ *
---	---

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL										Néant ☐ *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/01/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	311 754		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	311 754		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	84 983		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	84 983		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	51 871		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	1 379		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	79		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	53 330		
V- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	343 408		
/- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	343 408		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	311 754	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	7		
Période de référence					GY	01/01/2017	GZ			31/12/2017			
Date de cessation					HR								
I - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP	5		
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.B.L. METAL

ADRESSE (voie) 108 rue Ordener

CODE POSTAL 75018 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 375

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique SANZ Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 375

naissance : Date 230964 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 21 Voie RUE VAUVENARGUES

Code postal 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

5 0 0 5 9 7 3 7 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.B.L. METAL

ADRESSE (voie)

108 rue Ordener

CODE POSTAL

75018

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

31/12/2017

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2017

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : A.B.L. METAL

31/12/2017

[illegible]

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 2017									
Dénomination de l'entreprise : A. B. L. METAL								Néant	
SIREN de l'entreprise		5 0 0 5 9 7 3 7 2			PME au sens communautaire			Cocher la case ☒	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés								Cocher la case ☐	
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :									
SIREN de la société déclarante									
Dénomination de la société mère :									
SIREN de la société mère									
1. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)									
CRÉANCES REPORTABLES									
Réduction d'impôt en faveur du mécénat									
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen									
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [(ligne 3 x 7 %) + [ligne 4 x 9 %]] x 10/90 + ligne 5)								6 537	
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM									
Dont préfinancement									
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM						1	93 386		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM						2			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)						3			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail						4			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés						5			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE									
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise									
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés									
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage									
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs									
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)									
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement									
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)									
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés									
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice									
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES									
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)									

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurant au 1 ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

II. CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

III. CAS PARTICULIERS**CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N**

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.